CONSEIL COMMUNAL DU 14 FEVRIER 2006

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

Communication(s)

AFFAIRES JUDICIAIRES. - Autorisation d'ester en justice. - Ratification.

Suite à des dégâts occasionnés par un véhicule automobile aux installations du terrain de football de Theux, plainte avait été déposée par le contremaître communal. Le Parquet du Procureur du Roi nous ayant informé de la fixation de l'audience au Tribunal de Police, le Collège avait désigné un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Conformément au prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil décide d'ester en justice (ratification dans ce cas précis).

BATIMENT COMMUNAL. – Aménagement du 1^{er} étage de la bibliothèque. – Fourniture et pose d'une plate-forme élévatrice. – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Afin de poursuivre les travaux d'aménagement et de réfection de la bibliothèque communale, il y a lieu de procéder à la pose d'une plate-forme élévatrice.

BATIMENT COMMUNAL. – Aménagement du 1^{er} étage de la bibliothèque. – Travaux de menuiserie. – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Afin de poursuivre les travaux d'aménagement et de réfection de la bibliothèque communale, il y a lieu de procéder à certains travaux de menuiserie.

BATIMENT COMMUNAL. – Ecole de Jehanster. – Extension par création de classes et locaux supplémentaires et travaux divers de rénovation. – Chois de la procédure.

Les bâtiments actuels trop exigus et la nécessité d'augmenter la capacité de l'école de Jehanster se traduisent par la volonté des élus locaux de trouver la meilleure solution technique, administrative et financière pour l'extension de l'école. Un projet de création d'une régie autonome communale est à l'étude. Dès lors, le Conseil communal mandate le Collège échevinal de trouver la meilleure solution technique, administrative et financière pour <u>l</u>'extension par création <u>de classes et locaux</u> supplémentaires et travaux divers de rénovation à l'école de Jehanster sise rue des Sarts.

BOIS COMMUNAUX. - Location des chasses. - Cahier des charges. - Approbation.

La location des chasses dans les biens communaux qui permettent la pratique de la chasse vient à échéance le 30 juin 2006. Le Conseil approuve un cahier des charges, proposé par la Division de la Nature et des Forêts et remanié par le Collège au niveau du mode d'adjudication, pour la mise en location de 11 lots de chasse pendant une période de 12 ans et, accessoirement un cahier des charges pour 2 lots mixtes « Commune de Pepinster/Commune de Theux. »

BOIS COMMUNAUX. – Travaux de reboisement. – Demande de liquidation de subventions relatives aux travaux réalisés selon le devis B 610.

Dans le cadre des travaux subsidiés de reboisement au lieu-dit « Devant Hautregard et Potay », le dossier de demande de liquidation de subsides complété est soumis à l'approbation du Conseil communal avant d'être introduit auprès du pouvoir subsidiant

BOIS COMMUNAUX. - Travaux forestiers non subventionnables. - Année 2006. - Approbation.

Le devis SN/813/3/2006, n° 2021, relatif aux travaux forestiers non subventionnables à exécuter en 2006 dans les bois communaux est soumis à l'approbation du Conseil communal. Le devis est établi à un montant de 110.785,88 euros TVA comprise

BOIS COMMUNAUX. – Travaux subsidiables de boisement « hors zone PDR ». – Triage 140 de La Porallée. – Compartiment 149 Vieux Pasay Est. – Parcelle 4. – Devis SS/813/8/2005. – Approbation.

Le Chef de cantonnement a établi un devis relatif à des travaux de boisement et de régénération au compartiment 149 Vieux Pasay Est pour un montant présumé, hors TVA de 761,50 euros. Une demande de subvention sera introduite auprès de la Région wallonne pour ces travaux.

BOIS COMMUNAUX. – Travaux subsidiables de boisement « hors zone PDR ». – Triage 140 de La Porallée. – Compartiment 174 La Fagne Pansir. – Parcelle 11. – Devis SS/813/5/2005. – Approbation.

Le Chef de cantonnement a établi un devis relatif à des travaux de boisement et de régénération au compartiment 174 La Fagne Pansir pour un montant présumé, hors TVA de 6.006 euros. Une demande de subvention sera introduite auprès de la Région wallonne pour ces travaux.

CHATEAU DE FRANCHIMONT. – Modification du prix des entrées. – Avenant 1 au contrat de concession d'exploitation – Approbation.

Suite à une demande du concessionnaire l'asbl Les Compagnons de Franchimont, le Collège échevinal propose au Conseil d'accepter une légère majoration du prix des entrées scolaires lors des visites guidées au château

EGOUTTAGE.- Financement de l'égouttage prioritaire.- Décision de conclure le contrat d'agglomération n° 63076-14.-Approbation.

Le Conseil communal décide de conclure le contrat d'agglomération n° 63076-14 destiné à favoriser une coordination des investissements des ouvrages d'égouttage, de collecte et d'épuration et à assurer un assainissement le plus large possible des eaux urbaines résiduaires de l'agglomération de Polleur située sur le territoire de la commune de Theux, dans le sous-bassin hydrographique de La Vesdre avec l'organisme d'épuration AIDE et la S.P.G.E.

ENVIRONNEMENT. – Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). – Candidature de notre commune. – Approbation.

Les Plans Communaux de Développement de la Nature ont pour but de préserver ou d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire, tout en respectant et favorisant le développement économique et social des habitants. Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan d'Environnement pour le Développement durable en Région wallonne. Le Conseil communal approuve la candidature de la commune et le dossier de candidature s'y rapportant.

FABRIQUE D'EGLISE DE JEHANSTER. - Modifications budgétaire n° 1/2005. - Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire n°1/2005 de la Fabrique d'église St. Roch de Jehanster :

Recettes Ordinaires 13 123,50 Dépenses Ordinaires 14 898,98

Recettes Extraordinaire 3 268,00
Dépenses Extraordinaires 1 492,52 **Résultat 0**

FABRIQUE D'EGLISE DE JEHANSTER. – Plan triennal 2004-2006. – Réfection d'une partie de la toiture de la tour de l'église. – Avis.

La fabrique d'église de Jehanster, dans le cadre de son plan triennal 2004-2006 a programmé des travaux de réfection d'une partie de la toiture et de la tour de l'église. Le plan triennal est soumis pour avis au Conseil communal.

.../...

FABRIQUE D'EGLISE DE POLLEUR. – Modification budgétaire nº 1/2005. - Avis

Emet un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire n°1/2005 de la Fabrique d'église Notre Dame de Polleur :

Recettes Ordinaires 11 858,60
Dépenses Ordinaires 13 585,00
Recettes Extraordinaire 20 452,62
Dépenses Extraordinaires 18 726,22
Résultat 0

INFORMATIQUE – Achat d'un logiciel d'interfaçage entre le logiciel de gestion du courrier et le logiciel de gestion en urbanisme – Fixation du mode de passation du marché - Approbation

Cet achat permettra une liaison automatique des courriers entre les deux logiciels « Post Office » et « Urbi ».

MATERIEL ROULANT. – Achat en financement-leasing d'un camion neuf. – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Service des travaux doit acquérir, afin de procéder au remplacement d'un véhicule détruit par le feu, un camion tribenne neuf, destiné à renforcer le parc de véhicules et à optimaliser le service d'épandage. Le cahier spécial des charges, le montant estimatif et le mode de passation du marché sont soumis à l'approbation du Conseil communal

PATRIMOINE. – Acquisition d'une sculpture urbaine en bronze intitulée « Le Franchimontois », œuvre de l'artiste J. Dubois. – Commande d'un socle en petit granit. – Ratification de la décision du Collège échevinal du 14 novembre 2005. Dans le cadre de l'acquisition d'une sculpture en bronze intitulée « Le Franchimontois », destinée à orner symboliquement la place du Perron, un socle en petit granit a du être commandé en urgence afin de servir de support à l'œuvre d'art. Le Conseil communal ratifie cette commande.

PATRIMOINE. – Régie communale autonome. – Marché de services de consultation en matière de gestion générale. – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Collège échevinal ayant décidé d'étudier le projet de création d'une Régie communale autonome, le Conseil approuve un cahier des charges destiné à passer un marché de services avec un prestataire spécialisé en matière de droit fiscal.

PERSONNEL. – Exercice de la fonction supérieure de Secrétaire communal. – Ratification.

Ratification de la décision du Collège échevinal du 28/12/05 chargeant F. LELOUP de la fonction supérieure de Secrétaire communal en remplacement du titulaire en congé pour la période du 27/12/05 au 04/01/06.

PERSONNEL. – Motion à l'attention de Mr le Ministre en faveur du personnel contractuel de garderie occupé à temps partiel.

Demande à Monsieur le Ministre de l'Emploi et du Travail d'une dérogation aux Arrêtés du 29 juin 2005 pour le personnel de garderie en rétablissant à leur profit le droit à l'allocation de chômage complémentaire quel que soit leur temps de travail hebdomadaire.

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL. – Voies lentes. – Création d'un itinéraire de trafic lent sur l'axe Juslenville-Theux-Spixhe. – Auteur de projet. – Convention. – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le cahier spécial des charges et la convention relatifs à la désignation d'un auteur de projet ayant pour objet l'étude et la direction des travaux pour la création d'un itinéraire de trafic lent sur l'axe Juslenville – Theux – Spixhe dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural (approuvé le 11/05/04) est soumis à l'approbation du Conseil communal

PLAN TRIENNAL 2004-2006. – Demande de modification du programme triennal d'investissements. – Approbation.

Dans le cadre du plan triennal 2004-2006 d'investissement, une proposition de modification des projets introduits est soumise à l'approbation du Conseil communal avant d'être introduite, pour approbation, auprès de la Région wallonne. Ces modifications portent sur la suppression du projet d'amélioration du Chemin de Tancrémont, l'augmentation du budget consacré à l'amélioration de la rue du Wauxhall et de l'Absent, augmentation liée à des impératifs techniques et esthétiques et l'ajout des projets d'amélioration de diverses voiries (140.000 €), d'aménagement d'un parking route du Fraineux, à proximité de l'école communale de La Reid (50.000€) et de rénovation dela salle communale de La Reid (70.000 €).

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL. - Approbation de la convention.

Suite à l'approbation de notre PCDR par la CRAT, les modalités d'une première convention-exécution entre la Commune et la RW (représentée par le Ministre LUTGEN) doivent être approuvées. Cette convention porte sur la création d'un itinéraire trafic lent, tronçon Juslenville-Theux-Spixhe, avec acquisition d'un terrain en vue de la création d'une aire de repos et de convivialité et valorisation des liaisons piétonnes.

VOIRIE ET EGOUTTAGE. – Plan triennal 2004-2006. – Amélioration de la rue du Wauxhall et de la rue de l'Absent (pie). – Approbation du cahier spécial des charges, des critères de sélection qualitative et fixation du mode de passation du marché

Dans le cadre du programme triennal d'investissements, les travaux subsidiés d'amélioration de la rue du Wauxhall et de la rue de l'Absent (pie) sont inscrits en 1^{ère} priorité 2005. Le cahier spécial des charges, le montant estimatif et le mode de passation du marché sont soumis à l'approbation du Conseil communal.

ZONE BLEUE. - Règlement complémentaire de circulation routière. - Approbation.

Suite à l'expérience de la zone bleue provisoire pendant les travaux, une zone bleue définitive sera mise en place au centre de Theux et gérée via une concession de service public.

ZONE BLEUE. - Redevance pour le stationnement en zone bleue dans le centre de Theux. - Approbation.

La redevance de 25€ appliquée dans le cadre de la zone bleue provisoire est ramenée à 18€, le stationmement reste gratuit sans utilisation de disque bleu pour les véhicules autorisés et le recouvrement des redevances sera effectué par le Receveur

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT. – Décision portant sur une perte partielle de charge, par défaut d'emploi, d'une maîtresse spéciale de religion catholique pour 6 périodes-capital par semaine. – Prise d'acte.

ENSEIGNEMENT. – Modification des prestations pour disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I) d'une maîtresse spéciale de morale non confessionnelle. – Avis.